

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 22 (1975)
Heft: 3

Rubrik: Nouvelles des villes et cantons romands

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Delémont

Lors du Conseil de ville du mois de novembre, M. Francis Theurillat s'était opposé à l'inscription au budget d'un montant de 29 000 francs destiné à l'organisation des cours de protection civile. En dépit de l'intervention du Conseil municipal, cette proposition avait été acceptée, ce qui a provoqué une réaction de M. René Cattin, chef local de la PC. Arguant que cette dépense était rendue obligatoire par la loi cantonale et que les communes ne pouvaient donc pas s'y soustraire, ce dernier a en effet saisi le préfet de cette affaire afin qu'il casse la décision du législatif delémontain. (rs) L'Impartial

Bienne

Préparation d'un plan général de la protection civile

En vertu du concept établi en 1971, la protection civile a mis l'accent sur la prévoyance en matière d'accès aux abris. Afin que chaque habitant de la ville de Bienne puisse accéder à un abri en cas de besoin, il faut établir les relevés nécessaires et mettre au point un plan d'accès à ces abris.

Les organes responsables des abris, au sein de la Protection civile de Bienne, ayant vérifié l'année passée, dans un premier temps, tous les abris situés dans les maisons particulières, il faut à présent, dans une deuxième phase, examiner et répertorier tous les abris sis dans les bâtiments publics, les écoles, les maisons de commerce et les industries. En outre, il conviendra d'examiner les garages souterrains, les installations souterraines importantes et de voir si, le cas échéant, ils peuvent servir d'abris d'appoint.

Afin que ces travaux préparatoires, fort importants pour les travaux de planification qui suivront et qui serviront au perfectionnement de l'organisation, puissent être menés à bien, les organes du service des abris de la protection civile devront, cette année aussi, être engagés.

Dès le 13 janvier, les membres du service des abris feront, par quartier, et à raison de deux jours par groupe, du service dans les installations du Sahligut et travailleront à la préparation de la planification générale de la protection civile.

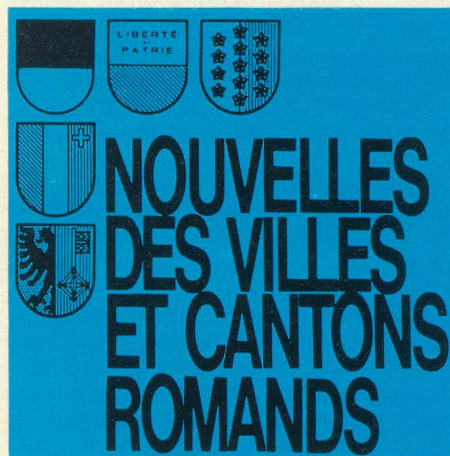
Les formations de quartier vont ainsi avoir pour la première fois l'occasion de faire du service en tant qu'unités constituées avec leurs commandants de quartiers nouvellement nommés. Les différents groupes devraient ainsi avoir l'occasion d'apprendre à connaître leur quartier, ses limites, leurs tâches et de se préparer pour le service qu'ils devront faire en 1976.

Les commandants de quartiers seront spécialement mis au courant de leurs tâches par un instructeur de cadres.

Afin de pouvoir accomplir ces tâches complémentaires dans les différents quartiers, les organes du service des

abris doivent à nouveau pouvoir se rendre sur place et pénétrer dans lesdits ouvrages ou bâtiments. L'Organisation de la protection civile demande donc aux services administratifs, aux propriétaires ou à leurs représentants de bien vouloir laisser entrer ses agents et de leur faciliter la tâche.

Les agents de la protection civile sont en civil et portent l'insigne «Protection



civile — Bienne». Par ailleurs, ils disposent d'une carte de légitimation signée par la direction de la Police.

L'Organisation de la protection civile tient à remercier la population de la compréhension dont elle fera preuve et de son esprit de collaboration. Quant aux membres de la protection civile qui vont faire pour la première fois deux jours de service par unité constituée, nous leur souhaitons des journées instructives et fructueuses.

Journal du Jura

Alarme: un exemple lausannois

L'utilité, voire la nécessité d'un organisme de protection d'établissement en temps de paix déjà!

L'incendie d'un grand magasin de Bruxelles, qui fit 332 morts le 22 mai 1967, a provoqué une révision complète des plans et dispositifs de sécurité incendie de tous les grands supermarchés européens. La leçon, pour coûteuse qu'elle ait été, semble heureusement avoir suffi; depuis lors, même si de nombreux incendies, d'origine criminelle ou non, ont éclaté dans de grandes surfaces de vente, notamment en France, il n'y a plus jamais eu de catastrophe d'une telle ampleur, en Europe. Le cas du supermarché d'Osaka, qui fit 119 morts le 14 mai 1972, doit être mis à part.

Mais la sécurité, et surtout la sécurité après coup, lorsqu'il faut l'intégrer dans des bâtiments non conçus en fonction de la lutte contre le feu, cela coûte fort cher, ainsi que nous l'a précisé M. Willy Broquet, membre de la direction de l'Innovation, à Lausanne. Il n'a pas fallu dépenser moins d'un million de francs pour installer dans ce seul établissement un système d'alarme et de

préalarme qui donne satisfaction au service du feu.

Dans le cas de l'Innovation (Lausanne) chaque étage est truffé de détecteurs de gaz toxiques et de températures anormales. Au central téléphonique, un clignotant s'allume sur un panneau reproduisant le plan du magasin. Le préposé à la surveillance sait donc immédiatement où quelque chose de suspect a été décelé et peut prendre les mesures adéquates. De telles alarmes sont presque quotidiennes, mais peuvent avoir des origines aussi diverses et imprévues que le soleil, dont les rayons frappant une vitrine sont déviés sur un détecteur, ou la chaleur dégagée par le moteur d'un escalier roulant ou encore l'odeur d'un poulet rôtissant sur son gril. Ce genre d'incident est vite résolu.

Vive les collines!

Si le sinistre devait être d'une plus grande ampleur, les équipes d'intervention, environ une quarantaine de personnes, recrutées parmi le personnel, entrent en action. Chacun sait en principe ce qu'il doit faire; des signaux acoustiques guident les opérations. Un son continu signifie, par exemple, l'évacuation du magasin; des clignotants puissants, visibles de partout, permettent au client égaré de retrouver sans trop de difficultés le cheminement vers la sortie.

A cet égard, la topographie lausannoise rend service au grand magasin du centre de la ville puisque chacun des cinq étages de vente dispose d'une sortie pratiquement de niveau avec les rues qui l'encadrent. Entre 8 et 12 minutes, c'est le temps qu'il faut pour évacuer complètement l'ensemble du magasin en cas d'incendie; c'est en tout cas le résultat d'un exercice «à blanc» effectué il y a quelques années, mais à vrai dire dans une ambiance où la panique était absente.

Pendant ce temps, les pompiers, la police et les ambulances ont été alertés et il leur faut quelques minutes seulement pour parvenir sur les lieux. Les sapeurs, qui mettent une minute et demie de la rue de la Vigie à la rue Centrale, disposent de plans du magasin et des clés pour entrer dans l'immeuble. Lorsque le magasin est fermé, l'alarme est donnée directement chez les pompiers.

Voilà, très grossièrement expliqué, ce qui est fait pour la lutte contre l'incendie dans un grand magasin lausannois. Il faudrait expliquer aussi que dans la mesure du possible, il n'est pas fait appel à des matières combustibles pour la décoration ou l'aménagement des étages de vente. Mais tout ne peut pas être fait en matériau ignifugé...

«Je peux comparer notre situation à celle d'un homme qui va consulter un cardiologue pour savoir si son cœur marche bien et qui reçoit une réponse positive. Il pourra mourir d'une attaque sans que le médecin ait pu prévoir quoi que ce soit... dit M. Broquet. Notre système donne satisfaction au service du feu. Mais cette satisfaction ne me garantit pas que nous n'aurons pas un incendie dans notre établissement.»

Surtout si parfois la malveillance s'en mêle. Et il semble à ce propos que les grands magasins soient très souvent la cible de gestes criminels. Une raison de plus pour les responsables de ces établissements d'être vigilants et attentifs au bon fonctionnement de leur dispositif.

J.-B. Ds

Genève — après la chute d'un avion de tourisme à Vernier

La chute et l'explosion d'un avion à Vernier, entre deux réservoirs de carburant, pose une fois de plus, et avec une acuité accrue, la question des conséquences d'une catastrophe toujours possible. On sait qu'en cet endroit — très proche de l'aéroport et de la cité satellite de Meyrin de même que l'agglomération verniolane — des millions de mètres cubes de carburants (mazout, pétrole, essence raffinée, charbon, gaz) se trouvent entreposés.

Que ce serait-il passé si le petit bimoteur Dornier 28 avait percuté un de ces réservoirs? Une telle chute surtout s'il s'agissait d'un avion de ligne ne pourrait-elle embraser l'ensemble des dépôts de la zone «Carbura». A-t-on pris vraiment les précautions nécessaires pour éviter de telles catastrophes ou multiplie-t-on à plaisir les dangers en plaçant aussi près de l'aéroport tant d'immeubles locatifs et des dépôts de carburants?

Un équipement ultra-moderne

Le major Jean-Marc Delesderrier, commandant du PP nous a précisé: «Le

danger présenté par un avion du type «Dornier 28», qui contient environ 300 l d'essence au maximum, n'est pas très grand. Sa chute sur un dépôt d'essence ne serait pas aussi catastrophique qu'on l'a laissé entendre. En dehors du fait que les occupants, pour autant qu'ils ne soient pas déjà morts, seraient très gravement menacés: l'incendie d'un dépôt de carburant, grâce aux moyens techniques dont nous disposons, serait rapidement circonscrit. Pour la lutte contre les incendies d'hydrocarbures nous avons un équipement très moderne. D'autre part, les spécialistes de notre PP forment le corps professionnel le plus important de Suisse. Et puis, nous pouvons compter sur l'aide très importante des sapeurs du service de sécurité de l'aéroport, sur les pompiers du CERN, de même que sur les sapeurs volontaires.

En quelques minutes, le seul poste permanent peu mettre en œuvre 40 hommes et 20 véhicules. Seul point noir: la rapidité avec laquelle nous pouvons ou ne pouvons pas nous trouver sur les lieux. En effet, les usagers de la route manquent trop souvent de discipline et au lieu de s'écarter de l'endroit d'un sinistre, ils s'y précipitent obstruant les voies d'accès.

Du plan «avion» au plan «carbura»

Le major Roland Troyon, chef du SSA (Service de sécurité de l'aéroport), nous indique le détail des plans d'intervention en cas de chute d'un avion sur un dépôt d'hydrocarbures.

— Toutes les chutes et accidents d'avions sont du ressort de mon SSA, et déclenche le plan dit «avion», qui fait appel en premier lieu à mes hommes et à mes véhicules; charge à nous de

demander de l'aide au P.P., aux pompiers de l'aéroport, ou même à ceux de Lausanne. Mais le fait qu'une telle chute ait lieu sur un dépôt d'hydrocarbures ou à sa proximité immédiate, déclenche le plan «Carbura» qui est du ressort du Poste permanent, lequel peut à son tour nous demander de l'aide. Dans ce cas, c'est le PP, qui organise et dirige l'opération.

Mais la chute de l'avion samedi matin ne peut être qualifiée de «catastrophe», malgré son issue tragique pour ses occupants. Une catastrophe c'est un accident où les moyens habituels de lutte ne suffisent plus et qui nécessite l'intervention de la Protection civile pour une longue durée.

En cas de vraie catastrophe

— Mais est-on équipé pour lutter contre une véritable catastrophe?

— On met actuellement sur pied une nouvelle organisation: le plan Seca (secours en cas de catastrophe) qui correspond en France au plan Orsec. Cette organisation est dirigée par la Protection civile et comprend les chefs du PP, de la police, de l'inspection du feu, des techniciens des CFF, des sapeurs du CERN, de ceux de Lausanne et de l'aéroport, ainsi que le médecin cantonal et le secrétaire général de la Ville de Genève.

Cette organisation ne fonctionne pas encore, car elle doit recevoir l'approbation du Conseil d'Etat. Mais il existe d'ores et déjà à Genève une «fréquence catastrophes». Il s'agit d'un appel radio-téléphonique qui permet aux véhicules de commandement de chaque service de secours de contacter tous les postes fixes.

La Tribune de Genève

Quelques aspects du programme de la Conférence de Beyrouth

La création et la construction d'établissements de tout genre s'insèrent dans les plans de développement économique d'un pays, de même que la sécurité et la continuité de leur fonctionnement. C'est dans le cadre de la protection civile que ces deux derniers problèmes peuvent trouver des solutions adéquates, particulièrement au sein d'organismes appelés «Organismes de protection des établissements» qui font partie intégrante du système d'auto-protection de la population.

Ce sont donc des options portant sur les tâches, la structure, les effectifs et la formation des organismes de protection des établissements qui ont guidé les organisateurs de la Conférence de Beyrouth lors de la mise au point du programme et dans le choix des sujets de discussion.

Ainsi, par exemple, la journée du mardi 8 avril sera-t-elle consacrée, après l'ouverture solennelle de la Conférence, à l'examen de questions fondamentales,

telles que la doctrine de la protection des établissements, les dangers auxquels ils peuvent être exposés et le rôle des organismes de protection. Au cours de la deuxième journée du mercredi 9 avril, il s'agira de rechercher les dénominateurs communs d'un plan-type d'intervention et de remise en état, de formuler de nouvelles conceptions et normes pour la protection des constructions et des installations et ceci en essayant d'harmoniser les points de vue aussi différents que ceux des architectes, des économistes et des responsables de la sécurité, et d'énoncer des principes généraux pour la sélection et la formation des cadres et du personnel de la protection des établissements.

Une interruption d'une journée, le jeudi 10 avril, permettra aux délégués d'assister à un Exercice d'ensemble par les différentes formations libanaises appelées à intervenir lors d'accidents graves ou de catastrophes telles que protection civile, sapeurs-pompiers, services médi-

caux et sanitaires et autres. Grâce au bienveillant concours du Centre de sécurité de l'aviation civile de Beyrouth, l'exercice se déroulera sur son terrain d'exercice qui est doté de toutes les installations nécessaires.

La phase la plus technique de la conférence débutera le vendredi 11 avril par l'examen des problèmes de protection et sécurité des installations pétrolières et pétrochimiques et sera suivie dans l'après-midi d'un débat sur les établissements et installations recevant du public, leurs dispositifs de sécurité et la réglementation y relative qu'il s'agira

